

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2014/124
OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 36

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 09/12/14

Date d'affichage de la convocation au siège : 09/12/14

Le Mardi 16 décembre 2014 de l'année deux mille quatorze à 18 h 30
à Léognan - salle des Halles de Gascogne

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E		GAZEAU Francis (Maire)	A	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		Fabrice BOS	P	
Martine TALABOT	E	M. DANNE	Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	A	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	E	M. DARBO	Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	E	
Michèle BOURROUSSE	A		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	A		Jean-Paul MERCADIE	P	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	E	M. LEMIRE	Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	A		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

N° 2014/124

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 portant reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n°90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1690 modifié du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n°90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu l'avis du comité technique paritaire en sa réunion du 20 novembre 2014,

Considérant l'avis favorable du bureau

Monsieur le Président propose d'actualiser le tableau des effectifs de la communauté de communes de Montesquieu en créant des emplois suite à des nouveaux besoins de la collectivité.

Il s'agit de permettre l'autorisation de recrutement éventuel d'agents contractuels si la procédure de recrutement d'agents titulaires n'aboutit pas sur les deux emplois suivants :

- **chef de service urbanisme / planification,**
- **animateur développement économique.**

Pour ces emplois, le Président précise que la réglementation statutaire impose la création de ces emplois (grade et quotité de travail), mais que les postes budgétaires étaient déjà budgétés sur l'exercice et déjà pourvus par des agents non titulaires de droit public.

Tout d'abord en recrutant un(e) technicien (ne) rivière /animateur (rice) Natura 2000.

Ensuite suite à la promulgation de la loi dite ALUR et à la fin des conventions de mise à disposition d'un service autorisation droit des sols (ADS) par la DDTM programmé au 1^{er} juillet 2015, il est nécessaire de permettre le recrutement d'un (e) instructeur (rice) du droit des sols.

Il s'agit d'un premier recrutement qui va être étoffé par la suite par une structuration progressive du service.

Également, il est proposé de créer un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et de supprimer un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe dans le cadre d'une procédure de reclassement pour inaptitude physique.

Enfin, d'ouvrir un emploi de référent plan local pour l'Insertion et emploi (PLIE) sur un dispositif spécifique de financement européen.

- Création d'un emploi de responsable du service urbanisme et planification

Missions :

Responsable du service urbanisme et planification

Compétences et expériences recherchées

Savoirs :

Animer et gérer une équipe,
Animer les commissions urbanisme et aménagement,
Urbaniste conseil pour l'élaboration de document de planification (SCOT, PLUI, PLU),
Gestion de projets de développement urbain et d'aménagement,
Veille juridique.

Savoir-faire :

Les compétences requises

Management d'une équipe,
Construction du service urbanisme,
Organisation de l'instruction ADS, Gestion d'un plan de formation au sein de l'équipe et pour les agents des mairies, en lien avec le service des Ressources Humaines.

Budgets

Préparation et suivi de la consommation des budgets,
Ingénierie de projets,
Urbaniste conseil pour l'élaboration de document de planification (SCOT, PLUI, PLU),
Gestion de projets (tourisme fluvial, gens du voyage, PLH, SDIC, PLD, foncier, ZAE Grands Pins,...),
Animation des commissions urbanisme de planification, urbanisme réglementaire et aménagement du territoire en lien avec les élus.

Les compétences souhaitées

Code de l'urbanisme,
Elaboration d'un PLU,
Manager et piloter des projets,
Analyser les évolutions socio-économiques d'un territoire.

Cet emploi pourra être occupé par un agent non titulaire de droit public si aucune candidature d'agent titulaire du cadre d'emplois des ingénieurs ne correspond aux besoins de la communauté de communes de Montesquieu, à cet effet, le niveau de recrutement de l'agent devra correspondre aux conditions d'accès au concours externe d'ingénieur et la rémunération de l'agent sera déterminée par rapport au grade des ingénieurs territoriaux.

Il serait possible de recruter un agent contractuel par voie de contrat à durée déterminée de trois ans maximum, dans les conditions des articles 3 alinéa 3 2^{ème} alinéa 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, compte tenu de la nature des fonctions et des besoins de service.

La rémunération de cet agent serait calculée par référence à la grille indiciaire du grade des ingénieurs territoriaux indexée sur le traitement de la fonction publique territoriale.

- Création d'un emploi d'animateur (rice) développement économique

Missions :

Animateur développement économique

Compétences et expériences recherchées

Savoirs :

Accompagner les élus dans la mise en œuvre de leur politique d'animation économique du territoire,
Mettre en œuvre les programmes d'actions proposés dans le cadre de la réflexion sur l'animation et la communication économique du territoire,

Définir et proposer un cycle d'animations, de rencontres, réunions thématiques, formations, dans le cadre des axes préalablement validés,

Assurer un lien de proximité entre la Communauté de communes de Montesquieu et les entreprises.

Soutenir et accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises dans leurs démarches,

Assurer une veille réglementaire et prospective en matière de création, de reprise, de développement d'entreprise,

Commercialiser et promouvoir l'offre de service de la collectivité, de l'offre foncière et immobilière des zones d'activités (sur salons professionnels, notamment).

Savoir-faire :

Les compétences requises

Collaboration et travail avec les autres niveaux de la collectivité, avec les chambres consulaires, les organismes de financement, banques, services fiscaux et juridiques, notaires, avocats, structures d'accompagnement à la création, clubs d'entreprises,

Contacts avec les chefs d'entreprises et porteurs de projets dans le cadre de réunions publiques d'information et de formation,

Concevoir et mettre en œuvre la stratégie d'animation et de communication économique de la Communauté de communes de Montesquieu (dont la Technopole Bordeaux Montesquieu) : animation du réseau local des chefs d'entreprise, conception de supports de communication, organisation de la représentation de la collectivité lors d'événements professionnels et promotionnels, promotion de l'offre de service de la collectivité, développement des partenariats avec les réseaux de professionnels,

Etablir une relation de proximité avec les entreprises du territoire, un lien personnalisé, écouter leurs besoins et les aider dans leurs recherches de solutions,

Accompagner des créateurs et repreneurs d'entreprise : évaluer les conditions de viabilité et de faisabilité du projet, recenser les modes possibles d'accompagnement du projet (subventions, foncier, aides fiscales), recueillir une information actualisée sur les aides en faveur du développement économique et assurer le partenariat avec différents organismes publics et para-publics, informer le créateur sur les questions préalables à son projet (statuts, financements, marché, partenaires) et le conseiller dans ses démarches, présenter les caractéristiques du territoire et mettre en relation avec les acteurs locaux du développement économique, assurer le suivi des créateurs et repreneurs et leur intégration dans le tissu économique, contractualiser avec les prestataires et partenaires les conditions d'aides et assurer le suivi des conventions et chartes de partenariat,

Identifier des porteurs de projet : rechercher et mobiliser les partenaires stratégiques et les personnes ressources en matière d'émergence d'idées de création, organiser et encadrer la diffusion de l'information,

Commercialiser du foncier, si besoin, et assurer une veille de l'immobilier disponible sur le territoire.

Les compétences souhaitées

Esprit de synthèse, sens du travail en équipe,

Qualités d'écoute et d'animation,

Capacité à prendre des responsabilités et être force de proposition,

Capacités de négociation,

Capacité d'observation et d'analyse, sens pratique,

Capacité d'organisation et d'anticipation, de planification, aptitudes au raisonnement et rédactionnelles, rigueur.

Cet emploi pourra être occupé par un agent non titulaire de droit public si aucune candidature d'agent titulaire du cadre d'emplois des attachés ne correspond aux besoins de la communauté de communes de Montesquieu, à cet effet, le niveau de recrutement de l'agent devra correspondre aux conditions d'accès au concours externe d'attaché et la rémunération de l'agent sera déterminée par rapport au grade des attachés territoriaux. Il serait possible de recruter un agent contractuel par voie de contrat à durée déterminée de trois ans maximum, dans les conditions des articles 3 alinéa 3 2ème alinéa et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, compte tenu de la nature des fonctions et des besoins de service.

La rémunération de cet agent serait calculée par référence à la grille indiciaire du grade des attachés territoriaux indexée sur le traitement de la fonction publique territoriale.

- Création d'un emploi de technicien rivière/ animateur Natura 2000 à temps complet et suppression d'un emploi d'apprenti BTSA gestion et protection de la nature et d'un emploi d'ingénieur à temps non complet (17,50/35èmes).

Le contrat d'apprentissage est arrivé à son terme le 31 août 2014.

La suppression de l'emploi d'ingénieur est motivée par la fin du contrat de 3 ans de l'agent en fonction et de l'évolution des missions du service.

- Création d'un emploi d'instructeur droit des sols

Missions :

Le service commun est en charge de l'instruction de tous les actes sauf les autorisations de travaux, les certificats d'urbanisme type «a» et la vérification de la conformité. Le service sera amené à évoluer dans le temps.

L'instructeur sera en charge d'accompagner la création et la structuration de ce nouveau service, en collaboration étroite avec le responsable du service urbanisme et planification.

De part son expérience il sera force de proposition pour l'organisation et la mise en œuvre du service (relations du service avec les communes, qualité de l'instruction, choix du logiciel ADS, recrutement et formation de l'équipe des instructeurs...).

Compétences et expériences recherchées

Savoirs :

Encadrer une équipe d'instructeurs : formation, partage d'expériences, répartition de la charge de travail, gestion des absences...

Respecter des procédures et des délais réglementaires dans la gestion des autorisations du droit des sols (certificats, déclarations et permis) : transmission dématérialiser des actes, travail en réseau communauté de communes de Montesquieu /communes via un logiciel ADS en web application, gestion des correspondances auprès des gestionnaires...,

Instruire les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme au regard des règles d'occupation des sols (définis dans les Plan Locaux d'Urbanisme) au sens du code de l'urbanisme : proposer une instruction qualitative, limiter les autorisations tacites, privilégier la pédagogie dans les rapports avec les élus, faire remonter des informations sur les difficultés d'application des règlements...

Savoir-faire :

Les compétences requises :

Connaissances du Code de l'urbanisme, de la construction, de l'environnement,
Connaissances des principes des documents d'urbanisme communaux, plans de construction, cadastre
Maîtrise des Techniques de représentation spatiale,
Connaissances du Droit civil (droit de la propriété, etc.).

Les compétences souhaitées :

Principes de l'intégration paysagère et de la qualité architecturale des projets,

Terminologie du bâtiment, du génie civil, de la voirie et réseaux divers,
Notions de construction des ouvrages,
Fiscalité de l'urbanisme.

Qualités requises :

Adaptabilité,
Autonomie,
Écoute,
Organisation et rigueur,
Prise d'initiative,
Patience,
Pédagogie,
Capacité relationnelle et de gestion des conflits.

- Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2ème classe et suppression d'un emploi d'adjoint d'animation de 2ème classe dans le cadre d'une procédure de reclassement pour inaptitude physique.

Les fonctionnaires territoriaux devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions pour raison de santé, peuvent sur leur demande être reclassés dans un autre cadre d'emplois, s'ils sont déclarés aptes à remplir les fonctions correspondantes.

Ce reclassement pour inaptitude physique entraîne pour le fonctionnaire un changement dans sa situation administrative.

Il ne peut intervenir à l'insu de l'agent concerné :

-Le reclassement suppose un changement de cadre d'emplois ou de grade et nécessite une demande,

Une procédure de reclassement est en cours au sein des services de la communauté de communes de Montesquieu concernant un agent affecté dans le secteur de la petite enfance faisant intervenir à la fois la médecine préventive et professionnelle, le comité médical, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde, le fonds d'insertion pour l'emploi des personnes handicapées et un psychologue du travail.

La communauté de communes de Montesquieu a donc recherché avec l'appui des différents partenaires mentionnés ci-dessus, les différentes possibilités de classement de cet agent.

Il est apparu très vite que les supports dits transversaux de la Communauté de communes de Montesquieu ont un besoin d'un personnel chargé de l'accueil et différents travaux de secrétariat.

Il s'agit également de mettre en application les nouvelles modalités d'organisation administrative de la communauté de communes de Montesquieu, par une gestion active des ressources humaines et de gestion prévisionnelle.

Cette évolution se fait à effectifs constants, puisque l'agent est déjà remplacé dans la structure de la petite enfance.

Les modalités du reclassement sont fixées par le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 qui prévoit que le reclassement ou le détachement ne sont envisagés que si aucune possibilité de conserver son emploi au sein de son cadre d'emplois n'est pas possible.

L'autorité doit donc envisager en priorité les moyens de changer l'agent d'affectation sur un emploi compatible avec son état de santé.

- Création d'un emploi de référent (PLIE)

Initié par la commune de Bègles, le PLIE des Graves a été étendu à la communauté de communes de Montesquieu en 2003.

Financé essentiellement par les fonds structurels européens et associé la communauté de communes de Montesquieu et la commune de Bègles.

Plateforme d'initiation et de coordination des différents partenaires, le PLIE a notamment pour objectif de permettre aux personnes éloignées du marché du travail d'accéder à l'emploi en empruntant deux axes complémentaires : l'accès progressif à l'emploi sur la base d'actions d'insertion professionnelle pour

développer les compétences, et l'accès direct à l'emploi sur la base de l'offre et la demande d'emploi.

Missions :

- Repérer et identifier les futurs participants du PLIE et leurs besoins,
- Effectuer des entretiens individuels approfondis de suivi,
- Aider à résoudre les problèmes à finalité professionnelle posés par un public rencontrant certaines difficultés périphériques,
- Évaluer les participants et construire leur parcours en proposant les démarches et moyens les plus appropriés à l'élaboration d'un plan d'actions,
- Informer, conseiller et aider les personnes à effectuer des choix et prendre des décisions raisonnées,
- Mobiliser des techniques et solliciter des services et des partenaires,
- Effectuer un suivi administratif,
- Travailler en transversalité avec d'autres services.

Savoirs :

- Connaissance des dispositifs et acteurs de l'emploi, formation et insertion professionnelle et particulièrement du PLIE,
- Expérience en accueil et accompagnement du public,
- Expérience en conduite d'entretiens individuels et collectifs,
- Savoir évaluer l'adéquation entre le projet de la personne et sa faisabilité,
- Suivre et dynamiser la recherche d'emploi d'un usager,
- Capacité rédactionnelle, sens de l'écoute et de l'empathie,
- Très bonne maîtrise de l'outil informatique.

Cependant il est précisé que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement de fonctionnaire ou le cas échéant par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée, dans les conditions de l'article 3/3ème alinéa -1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée précitée, compte-tenu de l'absence de cadre d'emplois correspondant et de la nature spécifique du financement de ces postes.

L'agent recruté par contrat devra justifier d'un minimum bac+2 (allant à bac +4) et d'une expérience similaire.

L'agent serait rémunéré par rapport à la grille indiciaire du grade d'assistant sociaux-éducatif.

Le conseil de Communauté à l'unanimité :

- Décide de la création des emplois suivants à compter du 1^{er} janvier 2015 :

GRADE	NOMBRE	FILIERE	CATEGORIE	QUOTITE
Ingénieur Chef de service urbanisme / planification	1	Technique	A	35/35ème
Attaché Animateur développement économique	1	administrative	A	35/35ème
Technicien principal de 2ème classe Technicien rivière/ animateur Natura 2000	1	Technique	B	35/35ème
Rédacteur principal de 2ème classe Instructeur droit des sols	1	Administrative	B	35/35ème
Adjoint administratif 2ème classe	1	Administrative	C	35/35ème
Référent PLIE	1	Sociale	B(*)	35/35ème

**Par assimilation pour la grille de rémunération*

- Décide la suppression des emplois suivants à compter du :

1^{er} janvier 2015

GRADE	NOMBRE	FILIERE	CATEGORIE	QUOTITE	Motif
Adjoint animation 2ème classe	1	Animation	C	35/35	Reclassement

1^{er} février 2015

GRADE	NOMBRE	FILIERE	CATEGORIE	QUOTITE	Motif
Ingénieur	1	Technique	A	17,50/35	Fin de contrat
Apprenti	1	BTSA		35/35	Fin d'apprentissage

- Autorise Monsieur le Président à pourvoir les emplois prévus ci-dessus et l'habiliter à effectuer les démarches nécessaires et signer les pièces correspondantes,
- Autorise Monsieur le Président à pourvoir éventuellement l'emploi de chargé de relations entreprises par contrat éventuellement, lié au dispositif d'un Fonds Social Européen (FSE). La communauté de communes de Montesquieu bénéficiant d'un financement correspondant à ces charges de personnel sur la base d'une convention de partenariat avec le PLIE des Graves,
- Dit que l'emploi de référent PLIE chargé de relations entreprises (s'il n'est pas fonctionnaire titulaire) sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emplois des assistants sociaux-éducatifs,
- Autorise Monsieur le Président à pourvoir éventuellement l'emploi de chef de service urbanisme /planification et animateur développement économique par contrat éventuellement si, sur la grille de rémunération mentionnée ci-dessus si aucune des candidatures ne correspondaient aux besoins de la communauté de communes de Montesquieu,
- Dit que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget de la communauté de communes de Montesquieu.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 16 décembre 2014

Le Président

Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement


